

Des clés pour comprendre (2/2)

Bruxelles, porte d'entrée de l'immigration

Selon les dernières statistiques, la Région bruxelloise comptait 1 089 538 habitants, dont 30 % de nationalité étrangère, contre 6,4 % en Flandre et 9,5 % en Wallonie.

La Belgique se hisse au 6^e rang des pays européens qui connaissent le plus d'activité migratoire, toutes nationalités confondues, selon le Rapport Migration 2010 du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Et en Belgique, c'est Bruxelles qui concentre la plus forte proportion d'étrangers. Capitale de l'Europe, ville-Région de 161 km², premier bassin d'emplois du pays, Bruxelles est le principal point d'entrée de l'immigration internationale en Belgique. Ainsi, au 1^{er} janvier 2010, la population bruxelloise s'élevait à 1 089 538 habitants ⁽¹⁾, dont 30 % de nationalité étrangère, contre 6,4 % en Flandre et 9,5 % en Wallonie. Selon l'Atlas des quartiers de la population de la Région bruxelloise au début du XXI^e siècle⁽²⁾, la Région bruxelloise comptait déjà, au 1^{er} octobre 2001, 451 133 personnes d'origine étrangère, soit 46,3 % de la population totale.

“De manière générale, les grandes villes attirent les jeunes adultes, affirme Myriam De Spiegelaere, directrice de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles. Or, en Belgique, Bruxelles est la seule, avec Anvers dans une moindre mesure, à avoir le statut de grande ville”. Nicolas Perrin, statisticien à l'Office des étrangers, abonde en ce sens : “Bruxelles est souvent une étape dans le cycle de vie des Belges; ils arrivent au moment des études ou en début de vie active puis, à mesure que la famille se constitue, ils partent vers la périphérie ou les deux autres Régions pour avoir un logement plus adapté”. La population bruxelloise est donc extrêmement “mouvante”, décrit M^{me} De Spiegelaere.

Tandis que Bruxelles perd des habitants au profit de la Flandre et de la Wallonie, elle en gagne grâce au solde migratoire extérieur positif de la population étrangère. “Soixante pour cent de l'immigration à Bruxelles est européenne, précise Xavier Dehaibe, expert à l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (Ibsa), tandis que 16 % vient du Maroc et 3 % de Turquie”. En 2007, la Région bruxelloise a ainsi reçu une immigration nette de 19 954 étrangers, dont 3 244 Marocains, 3 103 Roumains, 2 851 Polonais, 2 569 Français et 630 Turcs. Plus globalement, au 1^{er} janvier 2008, on dénombrait à Bruxelles 46 006 Français, 39 095 Marocains, 26 695 Italiens, 19 210 Espagnols, 16 127 Portugais, 15 645 Polonais et 10 516 Turcs. “Depuis l'élargissement de l'UE, on constate un net renforcement des immigrations polonaise, roumaine et bulgare, pointe M. Dehaibe. En outre, perçue de plus en plus positivement en France, Bruxelles attire de nombreux Français”.

L'âge de l'immigration se situe entre 20 et 40 ans, “arrivent de jeunes adultes en âge d'avoir des enfants”, insiste Myriam De Spiegelaere. La résultante ? Selon le “Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise 2010”, 46 % des bébés bruxellois ont une mère de nationalité non-belge au moment de l'accouchement : 12,7 % sont des mamans originaires de l'UE-15; 12,1 % du Maroc; 3,4 % des nouveaux membres de l'UE-27; et 3,1 % de Turquie.

Avec un indice conjoncturel de fécondité (ICF) plus élevé (2,07 en 2008) que dans le reste du pays (1,85) mais également plus élevé chez les femmes étrangères (2,48) que de nationalité belge (1,85), Bruxelles a une natalité importante : le nombre de naissances par 1 000 habitants a augmenté de 13 en 1989 à 15,5 en 2007.

Plus précisément, entre 1998 et 2008, le nombre de naissances a augmenté à Bruxelles de 35,9 % chez les mères de nationalité belge, notamment en raison “d'une part importante de mères d'origine immigrée parmi

elles”, note M^{me} De Spiegelaere, alors qu'il a baissé de 4,1 % chez les Marocaines et de 41,8 % chez les Turques. “Les familles migrantes installées à Bruxelles adaptent assez rapidement la taille de la famille à la moyenne car les contraintes sont les mêmes que pour les femmes belges (travailler, payer un loyer,...), relève-t-elle. Dans les deuxième et troisième générations, il n'y a donc plus vraiment de grandes familles avec six ou sept enfants”. Par ailleurs, fait remarquer Nicolas Perrin, “dans les pays d'origine des immigrés bruxellois, il y a longtemps que la fécondité est en recul. Il y avait ainsi 7,1 enfants par femme au Maroc en 1970, contre 2,3 en 2009. De même pour la Turquie, où le nombre d'enfants par femme était de 5,6 en 1970, contre 2,1 aujourd'hui”.

En revanche, le taux de natalité à Bruxelles a explosé, entre 1998 et 2008, chez les mères originaires des nouveaux pays de l'UE (+ 353 %) et des républiques asiatiques issues de l'ex-URSS (+ 225 %).

Au fil des générations, les familles migrantes adaptent leur mode de vie. Néanmoins, les inégalités sociales demeurent. “Le rêve d'un avenir meilleur pour les enfants, au fond le rêve des immigrés de la première génération, est de plus en plus déjoué”, constatent les sociologues Albert Martens et Hans Verhoeven (KUL) ⁽³⁾.

“C'est dans les communes bruxelloises les plus pauvres – S-Josse, S-Gilles, Bruxelles-Ville, Molenbeek, Schaerbeek – mais où vit aussi une population migrante que le taux de retard scolaire (NdLR : au moins deux ans à l'entrée du secondaire) est le plus élevé, indique Myriam De Spiegelaere. Les enfants des deuxième et troisième générations ont de grosses difficultés scolaires car, contrairement aux enfants de première génération, ils n'ont pas de langue maternelle structurée parce que la maman ne parle plus que le français, mais pas un très bon français. A cela s'ajoutent des difficultés socio-économiques, d'identité...”

La pauvreté frappe en effet plus durement les non-Européens, notamment parce qu'ils éprouvent des difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi. “Ils sont victimes à la fois d'une discrimination réelle à l'embauche liée au nom, à la couleur de la peau, aux clichés, et d'une discrimination liée à un handicap en termes de qualification”, explique M^{me} De Spiegelaere. Selon le “Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2011”, 31,7 % des jeunes Bruxellois non-européens n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur, contre 17,5 % des jeunes Bruxellois belges. Conséquence ? Le chômage touche 35,4 % des femmes non-européennes et 30,3 % des hommes non-européens, contre 16,2 % des femmes issues de l'UE-27 et 15,3 % des hommes originaires de l'UE-27.

Lorsqu'ils travaillent, “les allochtones semblent fortement concentrés dans les services aux entreprises (travail intérimaire et nettoyage) et, pour les hommes, dans la construction”, analyse MM. Martens et Verhoeven ⁽³⁾. De même, “l'accès au statut de fonctionnaire semble assez exceptionnel pour les allochtones. Même chez les Belges allochtones, seuls 4 à 5 % obtiennent ce statut”. Ils concluent : “A l'avenir et pour les prochaines générations, cette ségrégation pourra difficilement être rompue et dépassée. La reproduction des inégalités est un fait acquis.”

→ (1) Population officielle, hors registre d'attente.

→ (2) KHADER B., MARTINIELLO M., REA A. TIMMERMAN C. 2006), Penser l'immigration et l'intégration autrement, Bruxelles, Bruylant, p. 290.

→ (3) Ibidem, p. 289.

Faut-il légiférer pour interdire ou autoriser le port du voile dans les écoles ? Faut-il encourager l'alimentation halal dans les écoles, les prisons, les hôpitaux, etc. ? Faut-il octroyer un jour de congé “flottant” à prendre pour une fête religieuse ? Faut-il rendre obligatoire un parcours d'intégration civique ?... Sur ces questions notamment, la présence en Belgique d'un grand nombre de personnes immigrées ou d'origine immigrée issues des communautés musulmanes, ne cesse de susciter débats, polémiques, inquiétudes, interrogations et clichés.

Selon le sociologue Felice Dassetto (UCL), la Région bruxelloise compte 250 000 musulmans (NdLR : pour près de 627 323 musulmans en Belgique en 2010 ⁽¹⁾), soit “l'une des entités européennes avec la plus forte concentration musulmane”.

“Si l'on regarde une histoire longue, le débat sur la culture est posé par la génération qui maîtrise les codes de la société dans laquelle elle vit, indique Nouzha Bensalah, chargée de projet au service Emploi-Formation à la Direction générale de la culture du Ministère de la Communauté française. Dans les années 60, avant leur émigration, nos mères étaient voilées au Maroc. Elles ont dû se dévoiler pour être photographiées pour obtenir leur passeport et pouvoir partir. Ce dévoilement qui signifiait la sortie des femmes, leur soustraction à la ‘couverture’ patriarcale, fut, dans la société d'origine, vraiment considéré comme un scandale, comme la pire des transgressions. Arrivées en Europe, elles ont, en quelque sorte, été plus encore ‘mises à nu’ puisqu'elles ont vécu comme des occidentales, adoptant les codes vestimentaires du pays d'accueil, se déplaçant plus ou moins librement dans l'espace public, accédant au monde du travail, etc.”, raconte-t-elle. Cela étant, “ce n'est pas parce que ces pères et ces mères ont posé un certain nombre d'actes considérés comme transgresseurs parce qu'en apparence ils n'étaient pas en conformité avec les codes culturels ou religieux qu'ils avaient cessé d'être musulmans, de faire le Ramadan, de prier, etc. Seulement, la société belge ne s'en est pas préoccupée; elle n'a pas vu ou n'a pas voulu voir ce qui se passait sur le plan culturel”.

Cinquante ans plus tard, autorités politiques et opinion publique se focalisent, par contre, plus que jamais sur l'islam. Pourquoi ? “C'est là où la dimension de la globalisation est la plus forte”, explique le sociologue Andrea Rea (ULB). L'islam est globalisant, c'est-à-dire que l'on peut tout mettre dedans, avec des logiques internes et externes : il y a la question des mosquées en Belgique; et puis, il y a celles des minarets en Suisse, du Printemps arabe, etc. L'islam a cet élément de catalysation de l'opposition, qui est très fort. Cela en fait vraiment un problème parce qu'à un certain moment, on ne sait même plus en parler”. En Belgique, “il s'agit aussi d'une identité particulière qui, légitimement, revendique le plus une égalité de droits, ajoute-t-il. Par exemple, ‘pourquoi un professeur de religion musulmane n'est-il pas payé de la même manière qu'un professeur de religion catholique ?’. C'est donc parce qu'ils sont vindicatifs et plus revendicatifs que cela fait aussi plus peur”.

Un discours revendicatif qui fait particulièrement écho chez les jeunes des 2^e et 3^e générations. “Les jeunes générations ont un discours plus vindicatif: ‘Je suis ici, mais je suis différent’, poursuit le sociologue. On constate donc un clivage au sein des familles. D'un côté, les générations anciennes tiennent un discours de faveur : ils sont reconnaissants envers la Belgique. De l'autre, les jeunes, qui ont la nationalité belge, ont un discours du droit : ‘Je suis citoyen. J'ai des droits et mes droits ne sont pas respectés’.”

“Les parents avaient une conscience forte d'être là en transit et de passage, ce qui n'est plus le cas des générations suivantes, complète Nouzha Bensalah. La génération qui pose le débat culturel dans l'espace public, c'est une génération qui ne se voit pas de retour possible où que ce soit et qui, donc, ne peut pas fonctionner, dans le registre du religieux et de la culture, sur la parenthèse du temps qui définissait l'immigration ouvrière. Forcément, à un moment, il y a une génération qui retombe sur ses pattes et se dit : ‘Je suis belge; puisque né ou ayant grandi dans ce pays, je ne vais pas m'en aller. Donc, je suis belge mais autrement belge’.”

Un “autrement” qui représente aujourd'hui tout le défi de l'intégration. Pour M^{me} Bensalah, “il s'agit d'interroger les éléments d'exclusion mis en œuvre par la société belge au regard de l'irréversible présence en son sein de cet Autre (qui ne vient plus d'ailleurs)”. Elle pointe dans les dynamiques so-

ciales des années 70 et 80 “deux mouvements conjugués qui ont procédé par exclusion des minorités turques et marocaines”. Premièrement, “la fin de la classe ouvrière et l'érosion de l'intégration via des solidarités locales telles qu'elles pouvaient exister entre les Espagnols, les Italiens,... et les derniers arrivés dans ces quartiers populaires. La récession et la crise économique s'installant, elles ont mis fin aux idéologies fortes qui nouaient l'intégration autour du travail via l'action des syndicats”. Elle poursuit : “Les hommes, de plus en plus exclus du travail, étaient en perte de fonctionnalité et de statut social. Or, les familles immigrées s'étaient structurées autour de projets forts ayant pour moteur la réussite matérielle des pères via le travail, la gestion familiale pour les mères et la scolarisation pour leurs enfants. En perte de ressources et en panne de projets, c'est aussi la fin des rêves, et de nombreuses familles vont désespérément s'accrocher à la perspective de la scolarisation de leurs enfants. Mais quelque dix ans après, au moment où ces jeunes deviennent de plus en plus visibles dans l'espace public, le bilan de cette scolarité pour de nombreux jeunes dans les quartiers populaires est loin d'être positif”.

Deuxièmement, “cette émergence dans l'espace public des jeunes, surtout des garçons, identifiés pour leur non intégration aux mondes scolaire et professionnel, a ouvert grand les portes sur un discours d'ethnicisation de ces minorités et sur toute cette analyse, à mon sens immonde, quant à leur impossible intégration du fait de caractéristiques culturelles et/ou religieuses spécifiques. C'est là qu'a démarré ce chantier énorme, dont on ne se dépêtre toujours pas”.

“Jusqu'en 1985, enchaîne Fabienne Brion, professeur à l'UCL, dans les politiques publiques, ce ne serait venu à l'idée de personne de cibler les Turcs et les Marocains en tant que ‘musulmans’. On parlait d'immigrés, d'étrangers ou de ‘personnes issues de l'immigration’. Mais au fur et à mesure qu'au niveau du droit des étrangers, de leur statut et de l'accès à la nationalité, les différences s'érodaient avec la population nationale, la manière de rendre l'autre différent est de plus en plus devenue la religion. Si l'on définit une sorte d'ennemi intérieur en le définissant par rapport à l'islam, il ne faut pas s'étonner qu'à un moment donné les personnes ainsi ciblées reprennent les signes de cette identification,

au-delà même de leur parcours proprement religieux. On est en train de créer ce qu'on dénonce”.

L'exemple le plus criant concerne le port du voile. “La politisation du port du voile a pour effet qu'au lieu de diminuer le comportement, elle l'augmente par réactivité”, indique-t-elle. C'est un fait, les femmes musulmanes portent davantage le voile et de façons différentes. “C'est la résultante de plusieurs tendances, explique M^{me} Brion. D'une part, la volonté, en tant que citoyennes, d'être reconnues dans tous les aspects de leur identité, y compris religieuse et culturelle : refus d'être réduites, comme les travailleurs migrants le furent, à une ‘force de travail’. D'autre part, la réaction à un discours islamophobe, perçu comme profondément hypocrite – donner des leçons d'égalité aux enfants de personnes qui furent discriminées en tant qu'étrangers est peu convaincant –, discours sur lequel certains entrepreneurs ‘religieux’ peuvent aisément surfer”. De même, pour Fabienne Brion, “tous les musulmans savent que chaque fois que la question du foulard revient à l'avant-plan, c'est qu'il y a un enjeu de hiérarchisation des non-musulmans par rapport aux musulmans. Les descendants des colonisés ont une mémoire”.

Comment dès lors vaincre ces tensions hiérarchiques et mettre en place un véritable processus d'intégration ? “La grande différence entre les années 60 et aujourd'hui, estime Andrea Rea, c'est qu'il y a une zone d'intolérance : les gens doivent parler la langue du pays où ils émigrent. C'est notamment le cas en Flandre. Ces nouvelles politiques dites ‘d'intégration civique’ ont comme obsession de dire qu'il y a eu un échec de l'intégration dans le temps parce qu'on n'a pas forcé les gens à connaître la langue. Elles ont également l'obsession de faire suivre aux immigrés des cours sur les institutions et la démocratie du pays”. Pour le sociologue de l'ULB, “la question de la langue est utile, mais il faut des politiques pro-actives d'intégration, ce qu'on n'a pas eu”.

Aujourd'hui, les politiques d'intégration divergent : “En France, par exemple, l'Etat fournit les conditions de l'intégration alors qu'aux Pays-Bas l'Etat exige les preuves de l'intégration. Mais l'histoire nous a montré que la plupart des gens s'intégraient dans les groupes. Moins les groupes sont individualistes, plus l'intégration peut se faire...”

→ (1) CHEREF-KHAN (C.), LEMAIRE (J.) (2011), Une majorité musulmane à Bruxelles en 2030 : comment nous préparer à mieux “vivre ensemble” ?, Bruxelles, La Pensée et les Hommes, p. 150.

L'islam, au-delà des polémiques